



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel

Administration Communale de
MOLENBEEK-SAINT-JEAN



Gemeentebestuur van
SINT-JANS-MOLENBEEK

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 23 AVRIL 2014

Interpellation déposée par Monsieur Dirk Berckmans, Conseiller communal, relative à la problématique autour de la salle d'évènements dans la rue Delaunoy.

M. Berckmans :

Il y a, depuis pas mal de temps, des problèmes autour de la salle d'évènements dans la rue Delaunoy. Des riverains se plaignent du tapage nocturne, du fait que certains visiteurs urinent dans la rue, ... Lors d'une fête à la fin du mois passé, la situation semblait à escalier au moment que des cocktails Molotov ont été jetés contre la façade de la salle d'évènements. Il est clair que les actes précités – ni des uns, ni des autres – ne mérite pas un consentement. Nous apprenons, dans la presse, que la bourgmestre avait invité, le mercredi 16 avril, l'exploitant de la salle pour un entretien.

1° Quels sont les résultats de cet entretien ?

2° Est-ce qu'il y aura une solution structurelle de sorte que les riverains ne souffriront plus des nuisances au moment qu'il y a des fêtes dans la salle d'évènements et de sorte qu'en même temps, ces fêtes pourront se dérouler d'une façon normale ? Si oui, quel est le délai dans lequel cette solution structurelle pourra être réalisée ?

Je vous remercie,

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Le BEB est une institution bien connue à Molenbeek, mais aussi en Région bruxelloise, et ce depuis plus de 13 années. Pour assurer ses activités, le BEB a reçu un permis d'exploitation et un permis d'environnement qui lui permet d'organiser ces événements sans aucune restriction.

Nous avons demandé au BEB de nous informer de toutes les activités qu'ils organisent dans ces bâtiments et je dirais que la très grande majorité de ces activités se déroulent dans de bonnes conditions. Il y a des activités qui se tiennent en journée, en soirée et alors, il y a de grands événements qui peuvent se terminer le lendemain matin. Ce sont ces activités-là qui posent problèmes. Déjà, j'avais eu des plaintes des riverains l'année passée et un premier arrêté de police avait été pris en mai 2013, qui imposait plusieurs conditions aux exploitants du BEB, à savoir la sonorisation, parce qu'on avait constaté que la sonorisation des grandes soirées était beaucoup trop importante et donc, on leur a demandé d'utiliser une installation qui permette de diminuer le bruit de la sonorisation. On leur avait demandé également de prendre les précautions nécessaires pour assurer la propreté autour du BEB et éviter le tapage nocturne, que ce soit des cris, des doubles files, des coups de

klaxons. On a constaté que depuis fin décembre, ces conditions qui avaient été imposées par arrêté de police au BEB n'étaient pas suffisamment respectées, notamment en termes de tapage, de tapage nocturne, que ce soit au niveau de l'attitude de certains publics ou de la mobilité. J'avais déjà eu un contact avec les exploitants du BEB en leur demandant de faire un effort, en leur demandant que pour les grandes soirées, il y ait véritablement un partenariat, une collaboration qui se fasse avec la Commune, notamment en termes de sécurité. Je crois que pour les grands événements qui accueillent de 2000 à 3000 personnes, il faut une présence policière. Cette présence policière, elle implique des heures supplémentaires, ces heures supplémentaires, nous considérons que ce sont les organisateurs qui doivent les prendre à leur charge. Ce ne sont pas les citoyens de Molenbeek-Saint-Jean qui doivent en assumer le coût. Nous avons demandé qu'il y ait plus de Stewards, qu'on soit plus attentif à faire en sorte qu'il y ait un certain respect du quartier. Malheureusement, ces conditions n'ont pas été respectées et nous avons encore eu des plaintes à la suite des dernières soirées grand publics, je parle des soirées qui se terminent à 6 ou 7 heures du matin. Il y a donc un arrêté de police qui a été pris et qui demande à l'exploitant pour une période de trois mois, quand il s'agit d'une activité qui accueille plus de 1000 personnes, que ces activités se terminent à une heure du matin. Le souhait du Collège n'est pas que le BEB arrête ses activités. Nous considérons qu'avoir une salle d'événements à Molenbeek-Saint-Jean qui accueille des publics du quartier, mais aussi des publics extérieurs au quartier, c'est un plus. Mais il faut que ça se fasse en collaboration avec les services communaux et en bonne harmonie et en respect avec les habitants.

Donc moi, mon souhait c'est que les exploitants du BEB viennent vers la Commune en proposant de rendre efficace des mesures qu'ils s'étaient engagés à respecter dans le cadre de l'arrêté de police et qu'ils nous expliquent quelles sont les conditions, quelles sont les mesures d'accès, de sécurité qu'ils prennent pour faire en sorte que ces activités se fassent de manière correcte. Donc voilà, j'espère que ce souhait que cette volonté qui malheureusement devient coercitive de la part de la Commune, sera entendue par le BEB, par les organisateurs, pour que le BEB puissent continuer à vivre dans le quartier, mais dans le respect de son environnement.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Dhr. Berckmans :

J'ai une petite question. Vous parlez d'un arrêté de police, qui leur impose de stopper à 1 heure lorsqu'il y a plus de 1.000 personnes, ceci est un deuxième arrêté.

Mme la Bourgmestre :

Oui.

Dhr. Berckmans :

Et quand cela a-t-il commencé?

Mme la Bourgmestre :

Ça commence fin du mois, pour trois mois.

Dhr. Berckmans :

Et si ce n'est pas trop indiscret par rapport à BEB, comment réagissent-ils à cela?

Mme la Bourgmestre :

L'arrêté de police est pris et je suis prête à entendre les propositions concrètes que fera le BEB pour pouvoir justement poursuivre ses activités, mais en respectant les conditions qui lui ont été déjà soumises il y a un an.
